

BERTRAND LEROY

Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
rattaché à la CRCC des Hauts-de-France

Fondation AnBer
Reconnue d'Utilité Publique

836 Bois d'Achelles

59910 BONDUES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

BERTRAND LEROY

Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
rattaché à la CRCC des Hauts-de-France

Fondation AnBer

Reconnue d'Utilité Publique

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres,

1. Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Conseil d'Administration, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la fondation AnBer relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de mon rapport.



BERTRAND LEROY

Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
rattaché à la CRCC des Hauts-de-France

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;*
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;*
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;*
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;*
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.*

Fait à Lille, le 22 mars 2024

Bertrand LEROY

Commissaire aux Comptes

Fondation AnBer

Exercice clos le 31/12/2023

Sommaire

Bilan Actif	1
ACTIF	1
<i>Immobilisations incorporelles</i>	<i>1</i>
<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>1</i>
<i>Immobilisations financières</i>	<i>1</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>1</i>
PASSIF	2
<i>Fonds propres</i>	<i>2</i>
<i>Fonds reportés et dédiés</i>	<i>2</i>
<i>Provisions</i>	<i>2</i>
<i>Dettes</i>	<i>2</i>
<i>Engagements donnés</i>	<i>2</i>
Compte de résultat	3
<i>Produits d'exploitation</i>	<i>3</i>
<i>Charges d'exploitation</i>	<i>3</i>
<i>Produits financiers</i>	<i>3</i>
<i>Charges financières</i>	<i>4</i>
<i>Produits exceptionnels</i>	<i>4</i>
<i>Charges exceptionnelles</i>	<i>4</i>
<i>Evaluation des contributions volontaires en nature</i>	<i>4</i>
Annexe au Bilan et au Compte de Résultat	5

Bilan Actif

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
. Créances clients, usagers et comptes rattachés				
. Créances reçues par legs ou donations				
. Autres	90 415		90 415	
Valeurs mobilières de placement	8 514 465		8 514 465	4 927 687
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	7 824 571		7 824 571	11 267 198
Charges constatées d'avance				1 702
TOTAL (II)	16 429 450		16 429 450	16 196 586
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF	16 429 450		16 429 450	16 196 586

7

Bilan Passif

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)
Fonds propres		
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>		
. Fonds propres statutaires		
. Fonds propres complémentaires		
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>		
. Fonds statutaires		
. Fonds propres complémentaires	1 601 000	1 601 000
Ecart de réévaluation		
<i>Réserves</i>		
. Réserves statutaires ou contractuelles		
. Réserves pour projet de l'entité		
. Autres		
Report à nouveau	34 469	31 957
Excédent ou déficit de l'exercice	1 444	2 511
Situation nette (sous total)	1 636 913	1 635 469
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	1 636 913	1 635 469
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	866 000	810 305
Fonds dédiés	12 573 263	12 140 372
TOTAL (II)	13 439 263	12 950 677
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Dettes		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	208 409	
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48 003	16 428
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	574	5 141
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 096 289	1 588 871
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	1 353 275	1 610 440
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF	16 429 450	16 196 586
Engagements donnés		

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
. Ventes de biens		
. dont ventes de dons en nature		
. Ventes de prestations de services		
. dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
. Concours publics et subventions d'exploitation		1 000
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation		
consomptible		
. Ressources liées à la générosité du public		
. Dons manuels	7 471 266	6 514 534
. Mécénats		
. Legs, donations et assurances-vie	5 129 544	3 927 107
. Contributions financières		
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge		
Utilisations des fonds dédiés	7 367 723	3 276 042
Autres produits		
Total des produits d'exploitation (I)	19 968 533	13 718 683
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variations stocks		
Autres achats et charges externes	254 967	117 239
Aides financières	12 050 581	10 373 309
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements	36 343	50 000
Charges sociales	13 790	16 582
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	7 800 613	3 180 254
Autres charges	25 041	16 405
Total des charges d'exploitation (II)	20 181 335	13 753 789
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	- 212 802	- 35 106
Produits financiers		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif		
Autres intérêts et produits assimilés	157 108	52 044
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		1 682
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	79 967	10 542
Total des produits financiers (III)	237 074	64 267



	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)
	Total	Total
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements	22 829	26 650
Total des charges financières (IV)	22 829	26 650
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	214 246	37 617
RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	1 444	2 511
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels (V)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		
Total des charges exceptionnelles (VI)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les sociétés (VIII)		
Total des produits (I + III + IV)	20 205 608	14 077 784
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	20 204 164	14 075 273
EXCEDENT OU DEFICIT	1 444	2 511
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Produits		
. Dons en nature	1 061	
. Prestations en nature		
. Bénévolats		
Total	1 061	
Charges		
. Secours en nature		
. Mise à disposition gratuite de biens et services	1 061	
. Prestations		
. Personnel bénévole		
Total	1 061	

7

Annexe au Bilan et au Compte de Résultat

La fondation AnBer est une fondation reconnue d'utilité publique par décret du 21 mars 2002. Ses statuts ont été modifiés par arrêté du 5 octobre 2009 pour être fondation abritante.

Conformément à ses statuts, la fondation a pour but de réaliser des actions caritatives destinées à la lutte contre la misère, la maladie et l'ignorance et à l'appui de toute action contribuant à la restructuration et à la consolidation de la Société.

La fondation abrite 41 fondations sous égide.

1) CADRE LEGAL DE REFERENCE

Annexe au bilan avant répartition de l'excédent du résultat clos le 31/12/2023 dont le total est de 16 429 450 euros, et au compte de résultat présenté sous forme de liste et dégageant un excédent de 1 444 euros.

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre. Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les comptes de l'exercice ont été établis conformément au nouveau règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2) FAITS SIGNIFICATIFS

La Fondation ne fait pas de campagne d'appel public à la générosité. Le nombre de Fondations abritées est de 38 à 41 au décembre 2023 (3 nouvelles fondations sur 2023). La trésorerie de chaque fondation sous égide est individualisée par un compte bancaire spécifique dans la comptabilité de la Fondation AnBer.

Les produits financiers des placements des fonds reçus pour les fondations abritées ont été restitués à chaque fondation pour un total de 55 810 euros. Cette restitution a été comptabilisée directement dans les dons reçus pour les fondations abritées. A ces produits d'intérêt s'ajoutent 84 320 € de produits financiers de plus-values de cessions et de revenus de VMP.

Les frais de gestion prévus dans les conventions entre la Fondation AnBer et les fondations abritées ont été abandonnés par la Fondation AnBer pour un total de 112 834 Euros. Compte tenu de cette décision d'abandon des frais de gestion, ceux-ci n'ont pas été comptabilisés.

3) REGLES ET METHODES COMPTABLES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

3.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

La Fondation ne possède pas d'immobilisations incorporelles ou corporelles.

3.2 Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Conformément à l'article 11 des statuts, le fonds de dotation (dotation initiale) est placé en valeurs mobilières, cotées ou non, en bons du trésor, en titres de créances négociables. La plus-value latente sur ces placements représentant la dotation est de 192 961,78 euros.

Les plus-values latentes sur les autres produits de placement de la trésorerie et des fondations abritées au 31/12/2023 ne sont pas comptabilisées et s'élèvent à 259 085 euros.

3.3 Donations d'usufruit, mécénat

Les donations temporaires d'usufruit et le mécénat reçus au cours de l'exercice sont comptabilisés sur des lignes distinctes du compte de résultat. Les fonds non utilisés à la clôture de l'exercice sont constatés en fonds reportés ou dédiés.

Les fonds reçus au titre des Fondations abritées sont comptabilisés de manière individualisée dans les comptes de la Fondation AnBer. Le total des dons et donations temporaires d'usufruit reçus par les fondations abritées est donné en page 5.

3.4 Charges d'exploitation

Les autres achats et charges externes, ainsi que les salaires et traitements correspondent aux frais de fonctionnement de la Fondation et des fondations abritées et s'élèvent à 330 141 euros. Les charges de fonctionnement de la Fondation abritante sont de 201 618 euros et ceux des fondations abritées sont de 128 523 euros.

Les aides financières octroyées, soit 12 050 581 euros, correspondent aux versements effectués par la Fondation au titre de ses actions conformément à son objet. Elles intègrent pour 8 178 776 euros de dons des Fondations sous égide. La part propre à la Fondation AnBer est donc de 3 871 805 € (4 069 215 € en 2022).

Au cours de l'exercice 2023, plusieurs engagements de versements de contributions financières ont été finalement annulés, à hauteur de 256 000 € pour la fondation abritante et de 176 032 € pour les fondations abritées. Ces montants ont été crédités aux comptes de classe 65.

Par ailleurs, sur l'exercice 2023, une somme de 81 000 € a été retournée à la fondation AnBer par une structure bénéficiaire d'une contribution financière courant 2021, le projet ayant été finalement abandonné par la structure.

Les fonds reçus par la Fondation AnBer et par les fondations sous égide non encore consommés pour les actions conformes à son objet à la fin de l'exercice sont constatés en « Fonds reportés et dédiés ».

4) CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NAUTRE

La fondation bénéficie du temps passé par les membres du bureau et du conseil d'administration pour :

- l'analyse des demandes de dons,
- la rencontre des donateurs et des membres des fondations abritées,
- les visites des associations aidées,
- les visites et rendez-vous avec les partenaires (institutionnels, privés...).

L'ensemble de ces temps ne fait pas l'objet d'une évaluation de la part de la fondation.



5) COMPARABILITE DES COMPTES

Afin de rendre comparables les comptes de l'exercice avec ceux de l'exercice précédent, le tableau donné en annexe page 6 distingue les flux du compte de résultat par grands postes entre la Fondation AnBer et les fondations sous égide.

6) TABLEAUX ANNEXES

Tableau des échéances des créances et des dettes	Page 8
Tableau de variation des Fonds Propres	Page 9
Tableau de variation des Fonds dédiés	Page 10
Tableau de comparaison du compte de résultat Fondation AnBer/fondations sous égide	Page 11
Tableau du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public	Page 12

7) AUTRES POINTS PREVUS PAR LE CODE DE COMMERCE

Les autres points prévus par le décret, le code de commerce ou le règlement 2018-06 sont non applicables ou non significatifs.

Etat des créances et des dettes

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances	90 415	90 415	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	90 415	90 415	0

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit	208 409	208 409		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	48 003	48 003		
Dettes fiscales et sociales	574	574		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	1 096 289	1 096 289		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 353 275	1 353 275		

Tableau de variation des Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
<i>Fonds propres sans droit de reprise :</i>					
Dotation statutaire initiale	1 601 000				1 601 000
Fonds propres complémentaires					
<i>Fonds propres avec droit de reprise :</i>					
Fonds statutaires					
Fonds propres complémentaires					
<i>Réserves :</i>					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
<i>Autres réserves</i>					
Report à Nouveau	31 957	2 511			34 469
Excédent ou déficit de l'exercice	2 511	(2 511)	1 444		1 444
Situation nette	1 635 469	0	1 444		1 636 913
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	1 635 469	0	1 444		1 636 913

1

Tableau de variation des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture de l'exercice	Reports de l'exercice	Utilisations : Montant total	Utilisations : dont remboursements	A la clôture Montant global	A la clôture Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
SUBVENTIONS						
TOTAL SUBV.	0	0	0	0	0	0
CONTRIBUTIONS FINANCIERES ET GENEROSITE DU PUBLIC						
Pour la fondation abritante						
Donations d'usufruit fondateurs						
Donations d'usufruit autres donateurs	810 305	866 000	810 305		866 000	0
Autres dons et contributions	2 358 695	1 091 000	2 358 695		1 091 000	0
Pour les fondations abritées						
Donation d'usufruit						
Autres dons et contributions						
Pour les fondations abritées						
Donations d'usufruit						
Autres dons et contributions	9 781 677	6 709 613	5 009 028		11 482 262	910 640
TOTAL CONTRIBUTIONS FINANCIERES ET GENEROSITE DU PUBLIC	12 950 677	8 666 613	8 178 028		13 439 262	910 640
TOTAL	12 950 677	8 666 613	8 178 028		13 439 262	940 640

Les fonds dédiés pour projets sans dépenses depuis 2 exercices concernent soit des fonds reçus dans les fondations abritées pour un objet précis et non finalisé, soit des fonds reçus suite à une donation importante dont la consommation sous forme d'aide est prévue sur plusieurs exercices.

 $\wedge$

Comptes de résultat comparés

	Fondations abritées		Fondation AnBer		Total	
COMPTE DE RESULTAT EN KEUR	EXERCICE 31/12/2023	EXERCICE 31/12/2022	EXERCICE 31/12/2023	EXERCICE 31/12/2022	EXERCICE 31/12/2023	EXERCICE 31/12/2022
Subventions				1		1
(1) Dons et donations temporaires d'usufruit reçus	9 868	6 234	2 733	5 308	12 601	11 542
(2) Utilisation des fonds dédiés des exercices antérieurs	5 009	3 276	2 359	2 069	7 368	5 345
(3) Report des fonds dédiés sur exercices futurs	(6 710)	(3 180)	(1 091)	(3 169)	(7 801)	(6 349)
(1) +(2) +(3) Produits d'exploitation utilisés sur l'exercice	8 167	6 330	4 001	4 209	12 168	10 539
Autres achats et charges externes	128	45	202	156	330	201
Aides financières	8 179	6 304	3 872	4 069	12 051	10 373
Total des charges d'exploitation	8 307	6 349	4 074	4 225	12 381	10 574
Résultat d'exploitation	-140	-19	-73	-16	-213	-35
Produits financiers	162	46	75	18	237	64
Produits exceptionnels						
Charges financières	-21	-27	2	0	-23	-27
Charges exceptionnelles						
EXCEDENT OU INSUFFISANCE DE RESULTAT	1	0	0	2	1	2

COMPTÉ D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	12 050 581	10 373 309
1.1 Réalisées en France	11 726 581	8 797 361
- Actions réalisées par l'organisme		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	11 726 581	8 797 361
1.1 Réalisées à l'étranger	324 000	1 575 948
- Actions réalisées par l'organisme		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	324 000	1 575 948
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	-	-
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	330 141	199 226
TOTAL DES EMPLOIS	12 380 722	10 572 535
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	7 800 613	6 349 254
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC SUR L'EXERCICE		
TOTAL	20 181 335	16 921 789

RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	12 815 056	11 579 259
1.1 Cotisations sans contrepartie		
1.2 Dons, legs et mécénat	12 600 810	11 541 641
- Dons manuels	7 471 266	7 324 839
- Legs, donations et assurance-vie	5 129 544	4 216 802
- Mécénat		
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	214 246	37 618
TOTAL DES RESSOURCES	12 815 056	11 579 259
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	7 367 723	5 345 042
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	20 182 779	16 924 301
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	34 470	31 958
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	1 444	2 512
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	35 914	34 470